



## CONSEIL DE L'ENTENTE

### CENTRE REGIONAL DE FORMATION POUR ENTRETIEN ROUTIER (CERFER)

B.P. 1369, Tél. : +228 70 45 71 24, e-mail: [cerfertg@gmail.com](mailto:cerfertg@gmail.com) Lomé – Togo, Site web : [www.cerfer.org](http://www.cerfer.org)

---

---

### **Avis d'appel à manifestation d'intérêt AMI N° 01/2020/CE/CERFER pour le recrutement d'un cabinet de Commissariat aux Comptes**

1. Le Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER), est un centre régional de formation en entretien routier, spécialisé dans la formation des techniciens en génie civil et en génie mécanique, et positionné comme une institution spécialisée pour les pays du Conseil de l'Entente que sont le Benin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo. A cet effet, le CERFER a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de contrats des missions de vérification et de certification des états financiers.
2. Ces audits doivent être réalisés par des cabinets qualifiés et les rapports définitifs doivent être disponibles six mois au plus tard après la clôture de chaque exercice fiscal.
3. La présente mission de vérification et de certification des comptes portera sur les exercices 2020, 2021 et 2022 et se déroulera en trois phases, soit une pour l'exercice 2020, une autre pour l'exercice 2021 et enfin une autre pour l'exercice 2022. Le délai d'exécution de chacune des phases de la mission ne devra pas dépasser un (1) mois. Ce délai comprend le temps passé aux différentes structures du CERFER et le temps pour la production du rapport.
4. Les cabinets intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter lesdits services.
5. Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-après :
  - La nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience : **10 points** ;  
*En rapport à ce critère, les candidats doivent fournir les documents (avec preuve) indiquant l'année de leur création et les missions réalisées dans leur domaine d'activités.*
  - Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations d'audit et de commissariat aux comptes de façon générale au cours des dix (10) dernières années : **25 points** ;  
*Pour apprécier les candidats par rapport à ce critère, il est demandé aux candidats de prouver qu'ils ont mené au moins (05) missions d'audit ou de commissariat aux comptes (avec attestations de bonne fin d'exécution). Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.*
  - Les références du candidat concernant l'exécution des missions similaires sur les dix (10) dernières années : **45 points** ;  
*Les candidats doivent fournir une attestation de bonne fin d'exécution des missions différentes réalisées. Une mission citée sans attestation ne sera pas prise en compte.*

- L'organisation technique (organigramme) et managériale du cabinet : **10 points** ;  
*Les candidats doivent fournir une présentation claire de leur organisation (organigramme à l'appui) managériale, matérielle et financières.;*
- Les qualifications générales et le nombre de personnel professionnel permanent du cabinet : **10 points** ;  
*Afin d'apprécier la qualification du personnel, les candidats fourniront les copies des diplômes d'au moins quatre (04) employés permanents.*

**N.B. : Il est également demandé aux candidats de joindre à leur manifestation d'intérêt les pièces suivantes :**

- a. La carte d'opérateur économique en cours de validité ;
  - b. L'extrait du registre du commerce et du crédit mobilier ;
  - c. Le quitus fiscal original datant de moins de trois (03) mois ;
  - d. L'attestation de caisse nationale de sécurité sociale ;
6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations de manière claire et succincte sur un maximum de 60 pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
7. Une liste restreinte de six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection au moindre coût (SMC).
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence tous les jours ouvrables de 09 heures à 15 heures à l'adresse indiquée ci-dessous.
9. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **30 septembre 2020 à 10 heures 30 TU** et porter expressément la mention **«MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA MISSION DE COMMISSARIAT AUX COMPTES DU CERFER»**

**A l'attention du :**

**Directeur Général du Centre Régional de Formation pour Entretien Routier (CERFER)**

Boulevard de la Paix, route de l'aéroport, à côté de AMINA Mèche

B.P. 1369 Lomé - Togo, tél : +228 70 45 71 24, e-mail: [cerfertg@gmail.com](mailto:cerfertg@gmail.com)

Lomé, le 10 août 2020

La Personne Responsable des  
Marchés Publics

**OURO-AGORO Samangar**